L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 1ER FEVRIER 1859.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.
ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES
G. F. WEISSE. N. DUFOUR
E. DUVERGER. S. HARRY.
Rue de Chartres, No 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI MATIN, 1er FEVRIER.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine." à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour:

Par E. Roger & Co, 28, Vieille Levee—Marchandises sèches. Aussi: broderies.

Par J. Le Carman — A l'Arcade de Baizy, 60, rue des Magasins, plantes, arbres fruitiers etc.

Par E. D. Murphy—au No 49, rue des Magasins, articles divers.

Nouvelles du Pacifique.

Les nouvelles qui nous parviennent des bords du Pacifique par le *Philadelphia*, ont une véritable importance.

On annonce du Chili que le mouvement révolutionnaire qui y gemmait depuis longtemps, est enfin sur le point d'éclater; et il est probable que le gouvernement actuel sera renversé si le parti de l'opposition est bien mené.

Le *Mercurio*, un des meilleurs journaux du Chili, a été suspendu à la suite de la publication de quelques articles qui contrariaient les vues du gouvernement. Un fait pareil dans un pays qui, comme le Chili, jouit d'une si grande liberté de la presse, indique les craintes qui préoccupent le gouvernement. Les négociants de Valparaiso se sont immédiatement entendus pour favoriser la publication d'une autre feuille, *El Comercio*, en remplacement du *Mercurio*. Les provinces de Valparaiso, Santiago et Aconagua sont sous la loi martiale, et un grand nombre de publications politiques ont été supprimées; on a fait également plusieurs arrestations.

Un club nommé le "*Club de l'Union*" et composé de personnes influentes de Santiago, a été fermé le 12 décembre par ordre du gouvernement. Les membres du Club ont fermé les portes, et réunis dans les salons ils ont exprimé toute leur indignation. Aussitôt ils ont été entourés par les troupes, et 149 personnes ont été arrêtées et conduites en prison; soixante d'entre elles ont été relâchées par quelques unes des élèves, et les résultats obtenus font honneur à l'habileté et au savoir du professeur.

LOUISIANE.

FATAL ACCIDENT.—On lit dans le *Villageois*: Deux enfants de 13 et 14 ans passaient le chemin, dans les environs de Mansura; ils s'appelaient Aristide et Renaud St-Romain, deux oisons, ils s'en retournaient à la prairie à cheval, et voyaient quelqu'oiseau de proie; Renaud tenait son fusil en travers sur sa selle, et la bouche de canon tournée vers son cousin.

—Tourne donc ton fusil de l'autre côté, dit Aristide à Renaud; sais-tu que s'il partait, tu pourrais me tuer!

Et les deux enfans de rire. Hélas! quelques secondes après, une détonation se fit entendre, et Aristide tomba, atteint d'un coup de feu qui, après être entré par le bas-ventre, était ressorti de l'autre côté, après lui avoir fait une double et horrible blessure.

Le docteur Desfosses, appelé, trouva le blessé parfaitement calme, l'esprit lucide, bien que ses entrailles sortissent par les deux bouches de l'horrible blessure. Malgré l'audresse du docteur, l'enfant devait mourir 20 heures après, au milieu des larmes de sa famille, et aussi, sans doute, de l'auteur involontaire de cet horrible malheur. Voilà une victime de plus à ajouter à celles que les armes à feu manient imprudemment ont déjà faites. Cette leçon aura t-elle quelque retentissement dans les familles? nous en doutons.

INCENDIAIRE. — Le même journal publie le fait suivant:—Le Dr Moncle a fait écrouer, lundi dernier, son mulâtre Cada, sous l'accusation d'avoir essayé à trois reprises d'incendier sa maison. La dernière tentative aurait eu lieu, dans la nuit de samedi, dans une garde-robe située au coin de la maison à la cuisine. Comme Cada, il a été obligé de rendre compte de sa conduite devant un jury, nous reparlerons de cette affaire.

LA TRAITE.—On annonce de Savannah, que la barque *Engelene* vient d'être saisie dans ce port, par le collecteur de la douane, comme soupçonnée d'être armée pour la traite.

*Sa*Grande vente de Jaconets imprimés, Cambrics, Lawns, Mousselines, etc.—Tout-à-fait extraordinaire, est annoncé à la grande vente de jaconets imprimés, cambrics, mousseline, broderies, etc, qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures, au magasin d'encans de E Roger & Co, 28, rue de la Vieille Levée—Conditions à la vente.

Dépêches Télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

DEBATS AU CONGRÈS.

Rapport du comité de la Chambre sur les affaires étrangères, au sujet de l'acquisition de Cuba, Commerce du Golfe.

Washington, 31 janvier—Le rapport du comité sur les affaires étrangères, tel qu'il a été rédigé par M. Branch, de la Caroline du Sud, traite les diverses acquisitions de territoires pour notre gouvernement, depuis l'époque de la Révolution jusqu'au temps actuel.

Il évalue à deux cents millions de piastres le commerce du golfe du Mexique (non compris le cabotage) entre l'Atlantique et le Pacifique, et émet comme probabilité, qu'avant cinq ans, ce commerce s'élèvera à cinq cent millions.

Il demande si les nations qui, pour une considération, nous ont mis dans une position qui nous rend le golfe du Mexique d'une nécessité absolue, peuvent maintenant nous refuser les concessions nécessaires à la jouissance de cette possession; ajoutant qu'il est aussi urgent de détacher l'île de Cuba de l'Espagne qu'il l'était, en 1803, de détacher la Louisiane de la France.

Le rapport établit le contraste entre la manière dont Napoléon Bonaparte consentit à céder la Louisiane en 1803 à la Confédération Américaine, avec l'obstination que met l'Espagne dans son refus de lui vendre l'île de Cuba, bien qu'elle paraisse disposée à entendre des propositions de la France et de l'Angleterre.

Le rapport cite les actes de 1811 et 1812, lesquels autorisaient le Président à s'emparer de la Floride. La conduite de l'Espagne y est sévèrement blâmée en ce qui a rapport à l'achat de la Floride. Il y est dit que la Louisiane et la Floride furent transférées et retransférées entre l'Espagne, la France et l'Angleterre, à plusieurs reprises; mais que, lorsque cette dénomade devint absolument nécessaire aux Etats-Unis, la fierté espagnole se révolta et la Confédération Américaine ne put obtenir cette province à aucun prix.

En énumérant les avantages que nous aurions de l'acquisition de l'île de Cuba, le comité donne à entendre que les planteurs sucriers seraient loin d'être les plus malpartagés, en ce que la possession de cette île nous donnerait, sur le monde entier, le monopole des sucres. Il fait, en même temps, la part des habitans et des fermiers de la vallée de l'Ouest: les 89,000,000 qu'ils payent comme commissions sur le sucre et la mélasse, leur seraient plus que remboursés par l'immense débouché que leur offrirait l'île de Cuba pour leur provision.

Ces chiffres ne sont donnés, au dire du comité, que pour démontrer que nous pouvons, sans hâter, y acquérir une somme considérable pour cette île, et non pour exciter la cupidité de nos compatriotes.

Le rapport affirme que la population native de l'île de Cuba désire ardemment son annexion à l'Union Américaine; mais il est aussi mis en principe par le comité, qu'aucun peuple n'est civilisé, la majorité est opposée à l'union des deux pays, ne doit jamais être admis dans la Confédération Américaine.

Les mentions imprimées par le Président lorsqu'il dit qu'il est opposé à l'acquisition de l'île de Cuba par aucuns moyens déshonorans, sont ordinairement approuvées par le comité. Cependant le comité est d'avis que, malgré les refus réitérés de l'Espagne de vendre l'île de Cuba en aucune circonstance, le Président doit être animé par des motifs de la plus haute importance, en lui faisant à plusieurs reprises, comme il l'a fait, des offres aussi libérales pour obtenir cette île, et que, par conséquent, le refus fait au Président de l'appui et de la coopération du comité, pourrait être envisagé par l'Espagne comme une opposition directe de la part du peuple, comme de celle du Congrès, à l'acquisition de l'île de Cuba. Le comité, partagé de ces sentiments, donne au Président un appui cordial.

Ce bill résemble, du reste, à ceux en vertu desquels la Louisiane fut faite l'acquisition de la Louisiane et de la Californie.

Augmentation du prix du port de lettres.—Washington, 30 janvier—Le caucus des sénateurs démocrates a tenu, samedi dernier, en faveur d'une augmentation du prix du port de lettres. On propose de le mettre à 5 cents pour les lettres simples.

Washington, 30 janvier—La résolution présentée par le sénateur Mason, samedi, dans le but de n'apporter aucun changement au tarif à cette session du Congrès: a été adoptée par le caucus sénatorial, et pour dans le Sénat, comme on l'a rapporté samedi soir.

SENAT.—On a discuté une résolution relative au nouveau bâtiment du Sénat, on a passé au bill des allocations aux Indiens.

CHAMBRES.—On a proposé de soumettre un bill pour autoriser le président à faire un emprunt de 20 millions de piastres, mais des objections ont été faites à cette demande.

Les officiers fédéraux en Californie.—Mauvaise administration à la Monnaie et à la Douane.

Washington, 31 janvier—L'agent spécial du département de la Trésorerie envoyé en Californie pour examiner les affaires de l'hôtel des monnaies et à la douane, a fait un rapport dans lequel il signale une mauvaise administration de ces deux bureaux dans les départemens du service public.

On s'attend à de nombreuses démissions dans les deux départemens.

LE DROIT DES "SQUATTERS".—Les premiers occupants des terres sur le Mariposa, en Californie, ont adressé une pétition au gouvernement demandant qu'il décrète la patente de Frémont sur ces terres, en raison de fraudes commises dans le relevé. Cette pétition a été renvoyée à l'avocat général.

DÉCISION DE L'ATTORNEY.—Washington, 30 janvier.—Cette avis ont été reçus ici de Key-West, donnant l'information que la cour d'Amiraudé avait accordé 25,500 aux demandeurs dans l'affaire du brick *Sarah*.

Incendie du steamer North Carolina.

Baltimore, 30 janvier—*Le North Carolina*, allant de notre port à Norfolk, a pris feu hier et a brûlé jusqu'à sa flottaison. Un accidentique nommé Charles Noble, a été la victime du homme de couleur, qui péridans les flammes.

Patente de McCormick—Washington, 31—La patente de McCormich expire aujourd'hui.—Le commissaire refuse de la renouveler.

St Johns, Terreneuve, 31—Le steamship Circassian, parti de Galway, est arrivé ici, après une traversée orageuse. Ses nouvelles, si moins récentes que celles que nous possédons déjà.

NOUVELLES D'HAITI.

Abdication suggérée à Soulouque par sa femme.

SUCCÈS DES REPUBLICAINS.

Boston 30 janvier—Le brick de Saint Domingue rapporte que l'empereur Soulouque a été forcé de revenir au Port-au-Prince et sera probablement contraint de abdiquer.

Sa femme aurait conseillé d'abdiquer, il a menacé de la tuer, et il se disposait à la frapper lorsque ses généraux sont intervenus.

Si, d'après toutes les probabilités, les révolutionnaires parviennent à s'emparer du pouvoir, et à établir un nouveau gouvernement, les ports qui ont été fermés depuis de longues années seront ouverts au commerce, et le système de monopole établi par Soulouque sera abolé.

Marché de New-York, 31 janv—Les ventes de coton, aujourd'hui, n'ont été que de 700 balles. Le marché paraît assez ferme à la baisse. Middling Uplands coté à 12 1/8. Le sucre est ferme, mais sans changement dans les cours.

Cincinnati, 31—Marché à la farine ferme: $5.50 la superfine.—1100 barils whisky vendus à 26 cts; graisse 11 3/4; sucre ferme à 7 et 7 1/2: mélasse 38 cts.

Etat des rivières—Louisville, 31 janv — La rivière baisse et il y a 7 pieds 7 pouces d'eau au canal.

Steamboats descendant— Vicksburg 31—*Le* Fanny Bullit est passé à 3 heures et le Magnolia à 7, ce soir.

STEAMBOATS.—Vicksburg, 31 janvier—*Da*vid Gibson à 1 heure; T. H. Judson à 2 heures; Antilope 3 heures; Eastport à 8 h.; Alonzo Child à 10 h. et Baltic à 11 h. dimanche matin. Belfast à 11 h. hier au soir, et Aurora à 6 heures ce matin.

CHRONIQUE LOCALE.

MORTALITÉ—Le Bureau de Santé annonce qu'il y a eu cent-dix décès dans les limites de la Nouvelle-Orléans, dans la semaine expirée dimanche dernier 30 janvier.

LE NOUVEAU RECENSEMENT.—Nous avons déjà parlé du nouveau recensement ordonné par le Conseil et de la nomination des citoyens que la nouvelle loi charge de compter la population de la ville sera dressé.—Soixante assistants ont commencé le travail hier matin et il est comme nous avons déjà dit, à espérer ils apporteront dans l'accomplissement de leurs devoirs le zèle que les circonstances exigent, le tableau sera prêt vers la fin de la semaine.

DEUX INCENDIES DANS LE MÊME JOUR!—Hier à 4 heures et demie de l'après-midi, le feu a éclaté dans quelques hangars derrière l'ancienne écurie du Dr. Elliott, rue Perdido, entre Penn et Dryades. Les pompiers ont pu se rendre maîtres de l'incendie qui n'a détruit que quelques mauvaises barraques.—Mais, deux heures plus tard, la vaste boulangerie de MM. Lefebvre & Co, rue Dryades, près Poydras, prenait feu. La bâtisse, à deux étages, d'une forme quadrangulaire, contenait d'un côté une écurie, du fois, etc. et de l'autre le logement des nègres; dans le fond se trouve la boulangerie, et sur la façade le bureau et le logement des maîtres. Dans cette seconde occasion, les pompiers ont encore déployé leur activité et ont pu empêcher la destruction totale de l'établissement. On verra par un avis que publie MM. Lefebvre & Co, que les travaux de leur boulangerie ne seront suspendus qu'un jour.

FILOUTERIE—Un voyageur du nom de J. W. Jackson a été victime d'un adroit filou, dimanche, à l'hôtel Hubdière de la Place St Charles. Il perd une somme de quatorze cents dollars qu'il avait eu l'imprudence de garder dans sa poche.

M. Jackson offre une récompense de deux cent cinquante piastres.

BONNE FORTUNE—M. Wood, caissier du *True Delta*, a gagné dans une loterie de piastres au dernier tirage de la loterie de la Havane.

PREMIÈRES COUR.—Aucune affaire importante n'a été appelée hier à la Première Cour de District.

L'avocat de district a présenté plusieurs actes d'accusation.

Le ministère public n'a pas trouvé lieu à poursuivre Jno McKinney, Jno Sullivan, Boyle et Anderson, accusés de larcin.

AFFAIRE DE MEURTRE.—Deux officiers de police ont arrêté hier à Baltimore, ils sont autorisés par le gouverneur du Maryland, à réclamer Thomas Conney qui est accusé de fratricide.

Les deux hommes James King alias Bernard Conney, qu'un attribué meurtre d'avoir tué d'un coup de couteau et vendu trois Gen. W. Jackson, le dimanche soir, à la maison de travail à cinquante kilomètres de Baltimore, qui a été interrogatoire au 3 de courant. Il est en prison.

James R. White a été condamné à cinq piastres d'amende pour destruction de propriété, à la station supérieure, au préjudice de la ville.—Le tribunal a de plus exigé un cautionnement de $500 en attendant qu'il réponde à l'accusation de port d'armes.

Plusieurs cochers qui s'étaient assemblés contrairement à une ordonnance, acquitté-rent chacun une amende de $25 ou recevront quinze coups de fouet.

Un affidavit déclare John McLanghlin est suspect et dangereux.

—Mary Hall qui se dit femme de couleur libre, resterra en prison jusqu'à ce qu'elle produise ses papiers de liberté.

—Chas Brazille, accusé d'avoir fouetté Fanny Smith, rue Gravier, a été écroué.

—Louis C. Rosco ou Prason, rue Gasquet, est accusé d'avoir fouetté sa femme.—En prison, faute de cautionnement.

—Louisa Desom et Augustine Chrispon, accusées de paresse, ont été écrouées, par ordre du recorder Wiltz, en attendant l'instruction.

—A. Delaloude que C D. Dubois accuse de l'avoir frappé plusieurs fois au visage, dimanche soir, dans une maison de l'encognure Hôpital et Bourbon, devra se présenter devant le tribunal.

—Dominique Montégut dit que Louis Latour a conseillé à son fils de voler de la viande, au marché—Cautionnement.

—Les affaires appelées devant les recorders Long et Adams n'offrent aucun intérêt.

DRAMATIQUE SOUDAIN.— Le *Pays* de Montréal raconte en ces termes un épisode dramatique, dont le St-Laurent a été le théâtre:

"Depuis que le lac St-Louis a été gelé, les habitants de Beauharnais ont ouvert un chemin de leur paroisse à la Pointe-Claire. Samedi dernier, entre midi et une heure, un grand nombre de personnes, les unes en voiture, les autres à pied, traversaient le lac sur ce pont improvisé, quand un lugubre craquement se fit entendre, au dela de l'île Perrot, vis-à-vis de Beauharnais. Presque aussitôt les glaces se rompirent avec fracas, et divisèrent la bande de voitures qui s'avançait sur le chemin. Nous renonçons à peindre les cris des malheureuses victimes de la débâcle, l'épouvante des chevaux, le bruit des eaux mugissant autour des glaçons, les choquant les uns contre les autres, les emplissant en forme de montagnes, pour les disperser ensuite et les disposer la poussière, et se précipitant avec furie contre les obstacles qui s'opposaient à leur impétuosité. Une quinzaine de voitures et leurs propriétaires se trouvèrent aussitôt exposées aux plus grands dangers. Ils étaient loin de tout secours. De la rive Est du fleuve, on les voyait bien, mais tous les efforts pour les tirer de cette affreuse position eussent été inutiles. Cependant, par bonheur, les *naufragés* ne perdirent pas courage. S'aidant les uns les autres, sautant d'une épave sur l'autre, pousant leurs chevaux tantôt sur de larges banquises, et tantôt les mettant à la nage, ils réussirent enfin, après mille péris et mille peines, à atteindre les bords du Saint-Laurent où ils reçurent tous les soins que nécessitait leur état. Les derniers sauvés avaient, dit-on, été entraînés à trois milles au-dessus de Beauharnais. Heureusement, personne n'a péri. Cet accident doit être attribué à la tempête de vendredi à samedi, qui aura grossi les eaux du fleuve et dégonflé les glaces."

QUESTION DES PASSEPORTS. — M. le ministre de l'intérieur, en France, en date, le 16 décembre, aux préfets des départements la circulaire ci-après, qui contient, sur les visas de passeports, des dispositions plus en plus de porter à la connaissance des voyageurs de tous les pays:

"...onsieur le préfet, par une circulaire du 4 octobre 1853, j'ai de mes prédécesseurs vous a transmis une décision en vertu de laquelle le visa diplomatique des passeports français, délivrés sur des passeports des voyageurs entrant en France, devait être considérécomme valable pendant un an, durée égale des passeports de France.

"Les circulaires du 1er mars et 8 avril 1858 ont rapporté cette décision, en prescrivant que toutes les voyageurs, français et étrangers, doivent se présenter munis d'un passeport visé à *chaque voyage*.

"Il m'a paru que, dans les circonstances actuelles, on pourrait sans inconvénient revenir à la mesure de tolérance autorisée par la circulaire du 4 octobre 1853. Mon prédécesseur, en date du 4 octobre 1853. En conséquence, le visa diplomatique ou consulaire sera de nouveau valable pendant un an.

"Vous voudrez bien en remettre les instructions nécessaires aux fonctionnaires préposés à la surveillance de la frontière.

"J'ai maintenu, d'ailleurs, jusqu'à nouvel ordre, les prescriptions de la circulaire du 27 avril 1858, qui concerne le visa spécial apposé par les autorités de police de la frontière pour mentionner la date de chaque entrée en France. Dans les localités par lesquelles passent un grand nombre de voyageurs, on peut appliquer ce visa au moyen d'un timbre à date mobile, afin de rendre plus rapide l'accomplissement de cette formalité."

LES RENTES EN FRANCE ET EN ANGLETERRE.—On lit dans la *Presse*:

"Il est intéressant de comparer le nombre des détenteurs de rentes partagent les rentes de l'Etat en Angleterre et en France.—Le capital des inscriptions de la dette publique qui se trouve entre les mains des particuliers s'élève, en France, à environ 7 milliards et demi, et le nombre des inscriptions dépasse un million, ce qui donne un moyenne de environ 7,500 fr. par inscription. Ce nombre tend chaque année à s'accroître, par suite des petits placements de 1000 fr. et au-dessous effectués pour le compte des caisses d'épargne et de la caisse de retraite de la vieillesse.

La dette nationale de l'Angleterre est évaluée en ce moment à 735,000,000 livres sterling, soit 18 milliards 375 millions de francs; et le nombre des inscriptions qui donne pour s'élève qu'à 270,000, d'où il resort une moyenne de 2,722 livres sterling, soit 68,050 fr par inscription.

Personne n'ignore que c'est la Banque d'Angleterre qui est chargée, moyennant une commission, de recevoir les impôts, de payer les dividendes des consolidés et des diverses natures de rentes de l'Etat. Cette commission, qui s'élève à 340 livres sterling par million sterling, jusqu'à concurrence de 500 millions sterling, et à 306 livres sterling pour chaque million sterling qui dépasse ce capital.

En conséquence, la Banque perçoit, pour les 735 millions de la dette, une commission annuelle de 244,500 livres sterling ou 6,112,500 francs. D'où il résulte que la commission payée par le Trésor, pour se décharger sur la Banque d'Angleterre de tous les embarras du paiement des dividendes aux 270,000 porteurs d'inscriptions de la dette actuelle, s'élève à 22 francs 50 centimes par inscription.

La méthode adoptée par le gouvernement anglais présente, en outre, un grand inconvénient: c'est que les Français de l'Angleterre ne payes ses dividendes qu'à Londres, en sorte que les porteurs des provinces sont obligés, tous les six mois, de se soustraire à des frais ou à des dérangements pour toucher leur revenu. Le système du Trésor français nécessite assurément un grand nombre d'employés, mais il présente l'inappréciable avantage, surtout pour les petits porteurs, de pouvoir toucher leurs coupons d'intérêt dans toutes les recettes générales de l'empire.

INTÉGRITÉ D'UN MAGISTRAT.—On lit dans le *Courrier du Palais* d'un journal de Paris l'anecdote suivante:

Un juge vient de mourir dans un tribunal de Bretagne. A une époque plus sculptorale et plus tragique, on l'eût mis tout-de-suite pé sur Hippocrate refusant les présents d'Artaxerces. Eh bien! nous avons le malheur de préférer la façon toute modeste et toute unie dont il se tira de la petite aventure que voici:

Un plaideur va le trouver, et avec toutes les précautions imaginables, lui fait entrevoir un présent d'un grand prix. Le magistrat, au lieu de jouer le rôle de Rhadamante entre les deux vieillards, se contente de dire au solliciteur:—"J'accepte votre présent, à la condition que je vous condamnerai."—"Pourquoi cela?"—"Parce que vous vous condamnez vous-même en me faisant l'injure de m'offrir ce cadeau, c'est exactement comme si vous disiez: mon affaire est détestable, puisque je n'ose pas m'en rapporter à l'impartialité de mes juges et que je crois avoir besoin de les séduire."

Le plaideur était atterré. Le juge lui montra la porte. —"Tout ce que je puis faire, lui dit-il, c'est d'oublier votre démarche et de vous juger comme si vous m'aviez fait l'honneur de ne pas me visiter."

LE COMMERCE DES CHEVEUX.—On ne se doute guère, dit l'*Ansland*, de l'importance du commerce des cheveux. Le seul marché de Londres n'en absorbe pas moins de cinq tonnes, soit 5,000 kilogrammes.

Les cheveux se classent pour le degré de rareté dans l'ordre suivant: roux, noirs, blancs et châtains. Les cheveux blonds sont presque exclusivement fournis par l'Allemagne. Ils sont recueillis par les agens d'une compagnie spéciale, qui ne se chargent que de prendre les commandes en Angleterre. Il y a une quinzaine d'années, la couleur blonde était la plus recherchée; on apprécie aujourd'hui les cheveux à teintes dorées, qui se vendaient 8 shillings l'once, c'est à dire trois fois plus que leur poids d'argent.

Aujourd'hui, les cheveux noirs sont demandés de préférence, la teinte générale des chevelures de l'Angleterre, ayant sensiblement foncé depuis plusieurs années. On attribue cette modification au mélange de sang étranger et surtout espagnol, survenu pendant les guerres de l'Empire.

Les cheveux noirs viennent de France, principalement de la Bretagne et des départemens méridionaux. La récolte annuelle s'élève à plus de 100,000 kilogrammes. Le prix d'achat varie de 1 fr. à 5 fr., selon le poids de la chevelure, qui varie lui-même de 1 livre à 10 onces. Les marchands de cheveux parcourent les foires et les assemblées avec une pacotille de rubans, d'épingles et d'autres menus objets, contre lesquels les paysannes échangent cette marchandise dont leur coiffure bien connue leur permet de se passer.

Ces cheveux sont envoyés, sans aucune préparation, à des maisons de commerce en gros, qui les peignent, les assortissent et les vendent à raison d'environ 10 fr. la livre. Les cheveux destinés aux perruques subissent une préparation plus longue et plus délicate, et se vendent aux perruquiers depuis 40 jusqu'à 80 fr. la livre.

LES JOUETS D'ENFANTS.—On lit dans la *Patrie*.—Parmi les industries diverses qui forment ce que l'on appelle l'article de Paris, et qui ne rapporte à Paris moins de 150 millions par année, les jouets d'enfants, occupent une somme de 4,300,000 fr.

En 1858, la vente en gros des poupées s'élevait à elle seule, le chiffre de 1,400,000 fr. tandis qu'il n'a été fabriqué que pour 750,000 fr. de jouets militaires, ce qui prouve qu'il est cette beaucoup plus pour amuser les petites filles que les petits garçons.

On remarque que les pistolets pneumatiques dont l'énorme débit serait fait rechercher le cinq cent perds de leur vogue. La vente des tambours aussi a beaucoup baissé. Désormais ceux-ci ne se font plus à la peau; depuis les enfans jusqu'aux papas, ils ont pris, de tapageuses mémoires, il n'est vendu pour 40,000 fr. de tambours, et il en a été vendu pour 30,000 fr. à peine. Ce sont les jouets mécaniques qui sont le plus recherchés en ce moment.

FEUILLETON.

LE MESNIL-AU-BOIS.

II.

Mon passé t'est connu. Orphelin, je fus élevé par le frère de ma mère, M. Maniquet, un bon gros bourgeois, une sorte de Joseph Prudhomme, qu'on m'avait donné pour tuteur. Je lui dois cette justice qu'il ne contraria jamais une seule de mes fantaisies, qu'il ne refusa jamais d'argent. Aussi, tu le sais, j'allais bien. Passons.

Vers la fin de l'automne dernier, le hasard m'amena au Havre; une partie de chasse avec quelques amis, des fous comme moi.

Un soir, que nous flânions sur la jetée, la mer était très grosse, je proposai une promenade au large.

Chacun aussitôt de crier à l'imprudence, à l'impossibilité.

Je suis de ces grands enfants gâtés qui dès qu'on conteste leurs caprices, en font immédiatement des volontés. Tu vois d'ici la scène, n'est-il pas vrai? Malgré ma persistance, malgré mes railleries, personne ne me céda, personne ne consentit à m'accompagner. Naturellement je m'entêtai de plus en plus; et, pendant ce temps-là, le vent mugissait autour de nous, augmentait encore de violence.

—Soit! —m'écriais-je à la fin. J'irai seul.

—Tu n'oseras pas.

—Parions.

—Ignitie.—Tu ne trouveras pas un patron de cahot qui veuille t'emmener seulement jusqu'au bout de la jetée.

—Parions.... cinq mille francs qu'avant un quart d'heure je suis en pleine mer.

—Cinq mille francs.

—Vous êtes cinq, c'est mille chacun. J'en mets à moi seul autant que vous tous. Total: Dix mille francs pour le matelot qui sera assez audacieux pour me servir de guide.

Et j'avais élevé la voix.

Non loin de là, une espèce de marin était assis sur le parapet, les jambes pendantes, l'oreille attentive à la ritournelle de la tempête et le regard perdu vers l'horizon en feu.

Il se leva tout à coup, et s'avançant vers moi:

—Monsieur, dit-il, je prévois un fort grain, il y va de la vie!.... Mais j'ai six petits enfans, et je risquerais la moitié de grand cœur pour vous laisser cet héritage.... Je suis votre homme!

Je vivrais cent ans que je n'oublierais jamais la figure bronzée, le grand front chauve, l'héroïque et calme regard de ce sublime père de famille. Oh! son souvenir tourmentera toujours mon sommeil, et bien souvent encore je le reverrai dans mes rêves, me saluant avec un sourire, et son bonnet de laine à la main!

Ce que la vanité me fit commettre ce soir-là.... tiens.... c'est infâme! Mais, que veux-tu! nous sortions de bien dîner, nous avions tout du champagne dans la tête.... Enfin.... que Dieu me pardonne!

Et tout plus d'une heure, cependant, pour réfléchir, car Pierre Terruel—mon matelot se nommait ainsi—était un Normand, et voulait que les affaires d'intérêt se fissent en règle. Il lui fallut des cent mille francs bien comptés en billets de Banque. Moi-même je les renfermai dans une enveloppe que je scellai. Il ne voulait pas, disait-il, que savait pas écrire,—j'y mis cette inscription: "Pour ma femme et mes enfans, si je ne vois pas de retour à la marée de demain matin."

Puis, accordé de deux en deux compagnons, mais sans aucune réflexion aucune, il alla déposer son testament chez un notaire.

Pauvre Terruel! Il voulait bien s'exposer à mourir pour doter les siens, mais il voulait être sûr que rien ne leur manquât, qu'ils bénéficiaient du prix de son dévoûment.

Quand nous revîmes sur le port, quand nous nous entendîmes bondir par l'écume les digues la mer en furie, comment ne nous arrêta-t-on pas? Comment moi-même n'eus-je pas la force de tendre ainsi la vie d'un homme? Comment ne reculai-je pas, épouvanté? Je ne me l'explique pas.... Il y a des fatalités!

Un instant après, nous étions dans le canot. Pierre l'éloigna du quai par un vigoureux coup de rame, et nous nous mîmes à nager, nous fûmes tout aussitôt entraînés dans le chenal.

Le pari, cependant, n'était pas encore gagné. Jusqu'ici, il semblait impossible que nous franchissions la passe, car les lames furibondes, qui déferlaient contre les jetées, refoulaient violemment les eaux du chenal, autant de montagnes toutes pleines de frasas et écumes.

Toute le monde était accouru sur le-môle, afin d'assister à cet étrange spectacle; au premier rang de la foule, se trouvaient les compagnons de Pierre. Ils avaient pris ma cause pour applaudissements et des bravos; mais quand la lutte s'engagea réellement entre cette pauvre petite barque et ces épouvantables vagues qui tantôt tout à coup, ils n'osèrent plus que regarder, terrifiés et muets.

Mon aussi, je l'avoue, j'avais peur.

Terruel seul conservait une puissante et superbe impassibilité.

Il y a des moments, moment terrible où la barque, soulevée par une vague monstrueuse, semble devoir se briser en retombant contre le rocher de la jetée.

Un cri s'échappa de toutes les bouches; sous la lueur du phare, qui seul éclairait ce chaos, je vis pâlir, je vis se dresser des visages affreusement pâles; il n'y avait la personne qui ne nous crût perdus.

Mais non, Pierre Terruel triomphait une fois encore du péril, et le canot, emporté par la violence même du reflux, venait de faire en une seconde un incroyable chemin: nous étions en mer.

Une acclamation involontaire retentit parmi les spectateurs, et tous en même temps nous saluèrent d'un cri.

—Revenez! revenez!

Ce ne fut pas parce que ma victoire était bien complète, mais parce que je sentais que je commençais à sentir en moi l'aiguillon du remords, que je me rapprochai vivement de Pierre Terruel, et que je lui dis:

—Assez, Pierre.... assez.... rentrons!

—Il est trop tard maintenant! répondit-il. Ne vois-tu pas que le vent est plus violent, que le vent nous pousserait au large, et que nulle puissance humaine ne saurait nous faire revenir au port? Ne t'inquiète pas! Dieu nous aller en pitié, nous n'avons plus d'espoir qu'en lui!

En effet, déjà je n'apercevais plus le môle; je ne voyais qu'eau s'y trouvaient, nous devions avoir disparu dans la nuit.

Nuit horrible et dont le seul souvenir me fait encore palpiter d'épouvante. Une tempête augmentait, augmentait toujours, et notre frêle embarcation, bondissant comme une balle, était ballottée de cette effroyable tempête comme un bouchon, retombant parfois d'une si formidable hauteur, qu'on eût dit qu'elle allait s'ouvrir jusqu'à l'engloutir dans les profondeurs de l'Océan.

Mais, grâce à l'habileté, à la force et surtout à l'admirable présence d'esprit de Terruel, le canot se dressait encore; il remontait toujours.

Au sortir d'une de ces énervantes épreuves, je demandai tout-à-coup à mon guide:

—Au moins, Pierre, savez-vous nager?

—Non, me répondit-il sans la moindre émotion, ce qui plus est, je ne voudrais pas savoir.

—Comment!

—Ce qui m'ont servirait de vouloir lutter à une pareille distance et par une semblable mer! à souffrir plus long-temps. Non, non; mieux vaut couler bas tout de suite. Au moins, c'est plus tôt fini.

J'eus froid dans le dos; je fermai les yeux et, en ce moment-là, je me bordage, je me surpris à murmurer une prière.

Pierre aussi priait, mais franchement et tout haut; en relevant la tête, un éclair me montra agenouillé, et je l'entendis terminer ainsi son oraison:

—Si je meurs, mon Dieu! pardonnez-moi d'avoir aventuré ma vie pour sauver ma femme et mes enfans. Ayez pitié de moi, Seigneur! ayez pitié surtout d'eux et d'elle!"

Et, reconforté par cette prière, il se rassit au gouvernail.

Mais que pouvait-il, hélas! contre un tel ouragan! lutter une heure encore, deux heures peut-être.... que sais-je? moi! je savais pertinemment que, si je ne me corrigeais plus qu'une chose, c'est que je ne repentais, c'est que mes cheveux se hérissaient d'effroi, c'est qu'au prix de toute ma fortune j'eusse voulu être à la place de celle de Pierre, c'est que j'avais peur de mourir!

Que te dirai-je enfin? Le moment fatal arriva.... Une rafale plus violente que toutes les autres étreignit la barque et la retourna, la brisa.... Je me sentis emporté, roulé, étouffé par des montagnes d'eau.... Je me souvins que je savais nager, moi.... Oh! Dieu n'est pas juste.... C'était Pierre Terruel qui méritait le salut, et c'est moi seul qui fus sauvé!

Car Pauvre Pierre! tu le sais, j'ai pris soin de ta femme et de tes enfans; j'ai doublé, triplé leur héritage.... Mais ma faute n'en demeure pas moins, et ces richesses ne rachètent point avec de l'argent! Mais ai-je bien le droit d'être heureux!

(*A continuer.*) CH. DEBLYS.

Amer allemand de Hoofland.

Des centaines de citoyens se plaignent de faiblesse et de langueur, de la maladie de foie, des maux de poitrine, de la perte de l'appétit, et nous assurent ne trouvent le soulagement du travail seule; mais ont également une foule d'autres causes que nous ne pouvons nommer ici faute d'espace, mais nous disons à tous ceux qui en sont atteints—débutez sur ce doux breuvage de l'Amer de Hoofland préparé par le Dr Jackson et vous serez sûrement guérie. Nous recommandons ce remède, car nous avons pu en voir le surprénant sur la généralité des médecines mises présente. N'oubliez pas d'entre Amer que préparé par le Dr M. Jackson, de Philadelphie.

Le bureau principal est au No 418, Arch street, Philadelphie, Pennsylvanie.

A vendre par tous les pharmaciens et marchands, dans toutes les villes et villages des Etats Unis, des Canadas, des Indes occidentales et de l'Amérique du Sud. Prix 75 cts la bouteille. *Ia* signature de C. M. Jackson doit se trouver sur l'enveloppe de chaque bouteille.

A vendre à la Nlle-Orléans par

J. WRIGHT & Co,
1fév—1m fps 1fév Nos 21 et 181, rue de Chartres

Illustrations pratiques.

LORSQUE la théorie et la pratique s'accordent sur une chose, le résultat devient une vérité et nous devons être insensibles de ne pas en faire usage. Ceux qu'adoptent un célèbre dentiste, le *professeur Darby*, le

FLUIDE PROPHYLECTIQUE.

La théorie étant que ce fluide purifierait la demeure des hôtes malsains, et que tout mauvaise odeur disparaîtrait, les brûleurs, les fioles, les plaies, &c. Nous en avons nous mêmes fait l'essai pour le bénéfice de nos lecteurs à la Nouvelle-Orléans, et bien que nous ne puissions pas positivement, nous n'avons pas été atteints de la fièvre jaune.

Voici ce qu'en dit un médecin: on prétend que le

Fluide prophylectique

Est bien opérant et est pour le fluide: il sauvait bien des vies, et le mieux en faire usage.

A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par

J. WRIGHT & Co
1 fevrier 3 f 5 f Nos 21 & 181, rue de Chartres.

JAMBONS—60 tierces jambons nouveau pacés à 12 cts la livre, 100 barriques, Nos 1 et 2, à vendre par

GALLIGO & PASCAL,
67 et 68 Vieille Levée

JAMBONS—50 tierces jambons nouveau pacés au sucre, marque Ducrot, à vendre par

GALLIGO & PASCAL,
67 et 68 Vieille Levée

MOUTS et Havanne—600 cruches moutes; 160 caisses harengs écailles, à vendre